

Recommandations

(6.3) Adoption des états financiers

Recommandation 1

« Il est proposé d'adopter les états financiers au 30 juin 2022. »

(6.4) Adoption des prévisions budgétaires 2022-2023

Recommandation 2

« Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2022-2023. »

(6.4) Reconduction du soutien au PER

Recommandation 3

« Que le SPECS reconduise son soutien au PER pour 5 années supplémentaires (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027) pour un montant de 2000 \$ par année. »

(7) EESH

Recommandation 4

*Considérant l'augmentation du nombre de personnes étudiantes en situation de handicap au cégep de Sherbrooke;
Considérant la quantité insuffisante de la ressource enseignante dédiée à l'aide aux personnes étudiantes en situation de handicap, soit environ 4.2 ETC/année;
Considérant le mandat syndical (résolution 206.7) qui demande la mise en place de processus d'allocation de la ressource qui soit transparent, équitable et qui favorise son utilisation de façon cohérente et efficace;
Considérant l'état de la recherche portant sur les stratégies les plus efficaces pour aider les personnes étudiantes en situation de handicap au niveau postsecondaire;
Considérant que l'allocation de la ressource doit être négociée avec la partie patronale au comité EESH et entérinée par le CRT;*

« Il est proposé que les représentant.es du personnel enseignant au comité EESH s'appuient sur les considérations suivantes lors de l'évaluation des projets et l'allocation de la ressource :

1. Prioriser les projets qui permettent aux personnes étudiantes en situation de handicap de faire l'acquisition de compétences fondamentales, transférables et ayant un impact à long terme sur leur réussite;
2. Prioriser les projets qui contribuent à accroître une plus grande autonomie des personnes étudiantes en situation de handicap dans l'atteinte de leur réussite;
3. Prioriser les projets qui demandent une implication active des personnes étudiantes en situation de handicap;
4. Prioriser les projets ayant le potentiel d'aider le plus grand nombre de personnes étudiantes en situation de handicap. »

(7) EESH

Recommandation 5

« Il est proposé que :

1. La partie syndicale défende le principe selon lequel la distribution de la ressource demeure la même pour 3 sessions;
2. L'assemblée générale soit consultée pour valider les mandats des représentants syndicaux après 3 sessions ou, au plus tard, à la signature d'une nouvelle convention collective. »

(7) EESH

Recommandation 6

« Il est proposé que le SPECS-CSN :

1. Demande que les projets qui étaient financés auparavant par l'enveloppe EESH sans répondre aux critères de l'annexe I-14 de la convention collective et l'annexe A-112 du régime financier des cégeps soient financés autrement par la direction du cégep de Sherbrooke;
2. Prévoit des moyens de pression dans l'éventualité que la direction refuse de financer les projets qui n'ont plus accès à l'enveloppe EESH et qui étaient financés auparavant par celle-ci. »

(8) Consultation sur le renouvellement des assurances collectives

Recommandation 7

« Que le SPECS adopte les recommandations liées au renouvellement du contrat d'assurances collectives pour 2023. »

(9.2.1) Comité institutionnels SST

Recommandation 8

« Que le SPECS-CSN entérine la candidature de Laurie Barnabé-Francoeur afin qu'elle siège au comité SST pour le mandat de 2022-2025. »